

Circulaire du 25 février 2020 portant engagements de l'État pour des services publics écoresponsables

25/02/2020

Sur la base du volontariat, les hôpitaux peuvent se joindre au nouveau dispositif « services publics écoresponsables ». Il s'appuie sur un socle de vingt mesures obligatoires, portant notamment sur la mobilité des agents, des achats plus responsables, et sur la réduction de la consommation d'énergie.